

L'an mil neuf cent quatre vingt deux, le VENDREDI 27 AOUT, à 17 heures, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIEME SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, Maire de la Commune de Saint-Denis.

Etaient présents : M. Auguste LEGROS - MM. Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE - Maxime RIVIERE - Jean-Marie DUPUIS - André LICHARDY - Mme André PAYET - MM. Gérard LAURET - Jean-Marc NATIVEL - Aristide PAYET - Jack AFFEJEE - Mme Jeanine POUNY - MM. Yvon HO-POON-SUNG - Raymond NANDO - Mme Eléopold JASMIN - Mme Valère ROCHE - MM. Abdoul-Hack AFFEJEE - Issop PATEL - Herfort CADET - Henri ATECTAM - Gérard LEFEVRE - Alexandre DE BALBINE - Philippe NATIVEL - Mme Florelle LEGROS.

Etaient représentés :

M. Maurice CHANE-KUNE	par M. Maxime RIVIERE
M. Valère ROBERT	par M. Marc GERARD
M. Jean-Claude MONDON	par M. Marcel HOARAU
M. Roland LAW-KOUN-MA-THON	par M. Jean-Marie DUPUIS
M. Fred TANDRYA	par M. Auguste LEGROS

Les autres conseillers étaient absents et non excusés.

LE MAIRE certifie que la compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 31 AOUT 1982 et que le nombre de conseillers présents a été de 28/39 en exercice.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Marc GERARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

